Septembre 2024

MAZIÈRES INFOS

n°248

Le bulletin d'information mensuel de la commune

18 septembre
Vente jus de pomme (APEL)

20 septembre
Assemblée générale (Loisirs Créatifs)

21 septembre
Concours (Amicale Pétanque)

29 septembre
Randonnée des bois (Cyclo)

30 septembre au 4 octobre
Semaine bleue - Jeux de société avec les enfants (pause méridienne)

ACCUEIL DU PUBLIC DE LA MAIRIE

Lundi au vendredi :
13 h 30 - 18 h 00
Samedi : 9 h 30 - 12 h 00

Tél mairie : 02.41.62.35.12
Tél urgence : 06.04.06.51.58
mairie@mazieres-en-mauges.fr

www.mazieres-en-mauges.fr

Le Conseil Municipal de septembre

Panneaux photovoltaïques

Les élus s'engagent dans l'énergie renouvelable et ont fait le choix d'installer des panneaux photovoltaïques sur les toits de plusieurs bâtiments communaux : le nouveau centre technique municipal et son préau, et l'ancien foyer des jeunes. La société SOLENGIE est chargée de l'opération pour un montant de 48 515 € HT. La production sera en partie autoconsommée pour l'ensemble des bâtiments communaux et le surplus sera vendu. Pour ce montage juridique "auto consommation collective", la commune est accompagnée du SIEML.

Dénomination de rues

La rue principale qui traverse le bourg est dénommée avec deux noms : "rue de la forêt" jusqu'au carrefour entre la rue du Parc et la route de la Tessoualle, puis "rue de mazières parc" jusqu'à l'entrée de Cholet quartier Mazières Parc. Afin de clarifier et de simplifier, le nom "rue de la Forêt" est prolongé jusqu'à l'entrée de Cholet au rond point de l'entrée de Mazières Parc
Par ailleurs, il décide également de nommer la voie d'accès au nouveau centre technique municipal, "allée des deux lacs".

Protection sociale complémentaire - Prévoyance

Jusqu'au 31 décembre 2024, la participation des collectivités territoriales et établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents est facultative. A partir du 1er janvier 2025, ces employeurs publics devront au minimum participer au financement des garanties de prévoyance lourde à hauteur de 7 euros par mois et par agent.
Des négociations ont eu lieu au niveau départemental et le Centre de Gestion, qui gère les ressources humaines des petites collectivités, a retenu TERRITORIA MUTUELLE. Avant de délibérer, les élus doivent solliciter l'avis du Comité Social Territorial et proposent les modalités suivantes :

- garantie de 90% de la rémunération nette des agents en cas d'incapacité temporaire de travail ou d'invalidité,
- participation de la commune de 50% de la cotisation acquittée par chacun des agents,
- adhésion obligatoire de tous les agents de la commune

Semaine bleue

Dans le cadre de la semaine bleue, semaine nationale pour les seniors, qui se déroulera du **30 septembre au 4 octobre 2024, nous proposons aux retraités de la commune et aux papis mamies des enfants de l'école de venir partager un temps convivial avec les enfants** sur le temps méridien au Pôle enfance. Jeux de société pour jeunes et moins jeunes (cartes, triomino, Scrabble) et activités manuelles. Vous avez la possibilité d'apporter vos propres jeux pour les faire découvrir. Si vous êtes intéressé(e), merci de contacter la mairie au 02.41.62.35.12. Possibilité de choisir un ou plusieurs jours, entre 12 h et 13h.

Travaux rue de la Gagnerie et salle de sports

Du 26 septembre au 16 octobre, des travaux sont prévus **rue de la Gagnerie** pour le raccordement télécom de l'antenne ORANGE. La circulation se fera en **SENS UNIQUE** à descendre vers le pôle enfance sur la portion entre le 1 rue de la Gagnerie et l'entreprise Vert Paysage.
La salle de sports sera fermée au public du 21 au 25 octobre en raison de travaux de relamping.

Le Conseil Municipal en bref depuis mai 2024

Centre technique municipal

Plusieurs avenants ont été signés pour des travaux complémentaires. Le montant HT des travaux de construction du bâtiment s'élèvent à 224 036 €, la maitrise d'œuvre à 26 360 € , le contrôle technique à 2 250 € et la coordination SPS à 1 780 €. Les travaux de dessertes électrique, telecom, eau et assainissement s'élèvent à 42 475,87 €.

Cholet Agglomération et l'Etat soutiennent financièrement ce projet, respectivement à hauteur de 40 000 € et de 92 277 €.

Travaux de rénovation énergétique des vestiaires du foot

La commune a décidé d'entreprendre la rénovation de ses bâtiments, à commencer par le plus énergivore : les vestiaires du foot.

Un audit énergétique a donc été mené. Le Conseil Municipal a décidé d'entreprendre des travaux d'isolation par l'extérieur, d'isolation des combles, remplacement des néons par des Leds, un changement des menuiseries extérieures (fenêtres) et un renouvellement de chaudière. Selon cet audit, les réductions d'émissions associées à ces travaux s'élèveraient à 40 % et la réduction de notre facture annuelle s'élèverait à 43 %. Le montant de ces travaux est estimé à 51 717,66 € HT et deux demandes de subventions ont été déposées auprès du SIEML (25 350 €) et auprès de l'Etat (18 024,13 €).

Bilan des contestations contre des autorisations d'urbanisme

Le Maire informe que trois recours ont été déposés en 2023 contre des autorisations d'urbanisme : 1 recours contre le permis de l'Abeille (coût honoraires avocat 2 772 € dont 1 890 € remboursés par l'assurance et 2 recours contre le permis de l'antenne Orange (coût honoraires avocat 4 259 € dont 2 800 € remboursés par l'assurance). Depuis, les procédures ont été interrompues suite aux retraits des recours par chacune des parties adverses.

Dispositif "argent de poche"

Le Conseil Municipal a mis en place cet été le dispositif "argent de poche" destinés aux jeunes de 15 à 17 ans qui ont réalisé des missions sur le territoire de la commune, encadrées et indemnisées. Les missions ont été réparties par créneau de 03 h 30 et la rémunération était fixée à 15 € par créneau. 11 jeunes Maziérais ont participé à l'opération, encadrés par deux bénévoles et trois élus. Ils ont notamment nettoyé et peint les poteaux des mains-courantes des stades, nettoyé l'extérieur des vestiaires du foot, désherbé des parties du bourg et nettoyé les vitres de la salle des fêtes.

Aménagement de bâtiment

Un contrat de MO a été signé pour requalifié le bâtiment jouxtant la salle polyvalente composé de l'ex foyer des jeunes et le garage attenant pour créer un club house avec une salle de convivialité, bar, bureau réserve et salle de réunions. Également, une mise aux normes accessibilité des sanitaires et un auvent de liaison entre celui ci et le foyer seront réalisés. Le cotraitant de l'architecte THOLIA chargé du marché de maitrise d'oeuvre pour la construction du centre technique municipal, à savoir l'agence MEDIA METRE, a présenté un avant projet sommaire estimé à 149 400 HT avec un taux de rémunération de 8%. La déclaration préalable de travaux a été déposée le 04 septembre 2024.

Subvention au Centre Communal d'Action Sociale de Mazières

Une subvention de 115,92 € est versée au CCAS pour permettre le versement d'une aide financière exceptionnelle à une famille en difficulté.

Renouvellement de la Convention globale territoriale

Fruit d'un travail engagé fin 2023, la nouvelle Convention territoriale globale (CTG) est maintenant approuvée par toutes les communes. Ce dispositif, d'une durée de 4 ans (2024 à 2028) conclu avec la CAF, sert de cadre réglementaire pour le partenariat à intervenir avec les collectivités et les modalité de financement sur le champ d'intervention sociale partagé. Les cinq enjeux prioritaires sont les suivants : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, accès aux droits et services. Ces orientations se déclinent en un plan d'actions qui seront, soit du ressort de la commune, soit du ressort de l'agglomération. Pour coordonner tout ce travail à l'échelle intercommunale et cette CTG, une Convention de Coopération Intercommunale, qui définit les missions des chargées de coopération, est signée. Leurs coûts seront partagés entre les parties prenantes, à savoir 40% pour les communes et 60% pour l'agglomération, après déduction de la participation de la CAF. Pour Mazières, cela représente pour l'année 2024, un montant maximum de 563,97 €.

Supérette API

La société API confirme pour l'instant l'abandon de leur projet d'implantation d'une supérette connectée sur Mazières. Lors de la prévalidation, notre commune était annoncée à 7 minutes d'un centre commercial. Or, après finalisation du dossier, le porteur de projet a constaté que Mazières était à moins de 4 minutes d'un supermarché. Il s'agit d'une erreur de la société API. Cette situation ne leur permet pas, d'une part, de répondre à leur promesse puisque notre commune bénéficie déjà d'un service alimentaire à proximité. D'autre part, une telle implantation représente un risque et ne garantit pas la pérennité de leur activité.

Prochaine réunion du Conseil Municipal le vendredi 04 octobre 2024 à 20 h 00

Les actualités communales, associatives et intercommunales

Loisirs Créatifs

Nous proposons une nouvelle activité un mardi par mois (début 24 septembre)

Jeu de société à l'annexe de 14h à 18h H/F

(tac-tic, 5 rois, continental, skipbo, dékal, skyjo, ect .....)

Adhésion à loisirs créatifs (10 €)

Pour tout renseignement :

Anne Abélard 06.98.28.13.48

Assemblée générale le 20 septembre à l'annexe à 20h

La sélection du mois

Roméo - Moustique sympathique (de Luc BLANVILLAIN)

Roméo, moustique de son état, vit en totale harmonie avec Camille, une vieille dame au caractère bien trempé. Il est le narrateur enthousiaste de cette tranche de vie pleine de péripéties décalées où l'on croise des personnages humains et animaux hauts en couleurs.

Roméo – moustique sympathique est un roman jeunesse à partir de 10-11 ans mais il plaira à tous ceux qui ont gardé un âme d'enfant et souhaitent s'offrir un moment de lecture léger et récréatif. Sans parler des illustrations de Marie Novion qui ajoutent au plaisir de la lecture. Alors si les moustiques vous ont un peu gâché l'été, venez vous réconcilier avec eux en suivant les aventures virevoltantes de Roméo, ce moustique en effet bien sympathique !

Au plaisir de vous accueillir, petits et grands, dans notre bibliothèque « A livre ouvert ».

Les actualités communales, associatives et intercommunales

CENTRE SOCIOCULTUREL INTERCOMMUNAL
CHLORO'fil

Forum Petite enfance et parentalité pour les parents/ grands parents et enfants. Des exposants, des activités et des ateliers gratuits sur inscription et adhésion à Chloro'fil. Massage bébé, portage bébé, réflexologie pour enfants et /ou les parents, yoga, sophrologie… Parcours moteurs, et jeux en continu
Samedi 21 septembre de 09h00 à 12h30 Salle des fêtes de La Tessoualle
Nouveauté ! Les p'tits MOM'en Famille ! Spécialement pour les 0-4 ans et leurs parents ou grands-parents. Une vingtaine de dates programmées de septembre à décembre ! Sur inscription et adhésion à Chloro'fil.
C'est reparti pour la rentrée n'hésitez pas à rejoindre les groupes de marche, de couture ou de balnéo !
Les aprés-midi "Jeux de société" gratuits et ouverts à tous sont de retour : Prochaine date mercredi 25 septembre Salle annexe de la Vallonnerie de Nuaillé de 14h30 à 17h30 arrivés et départs libres. La date suivante sera le 30 octobre à la MCL de Chanteloup-Les-Bois.
Le repair café fait sa rentrée à Trementines 9h-12h **samedi 28 septembre** et tous les 4é samedi de chaque mois Salle des Mauges- Ne jetez plus, réparons ensemble !Appareils électriques , vélos, meubles, jouets, vêtements.
Il reste des places pour le s**tage de tapisserie d'ameublement** animée par une professionnelle « Bénédicte Chaligné » les 21 et 22 octobre-Salle annexe de la Vallonnerie- 10h-12h30 et 14h-17h /180€ les 2 jours. Inscriptions jusqu'au 07/10.

Les aventures de Suzette ou la chronique du CLIC IGEAC

C'est la rentrée et Suzette va pouvoir retourner à son activité physique préférée. Mais avant, il lui faut faire un peu de shopping pour remplacer ses pantalons usés par de nouveaux vêtements confortables pour sa gym adaptée. Elle décide donc de se rendre en ville faire du lèche-vitrine et profite de cette occasion pour emmener sa petite voisine avec elle. Ginette est seule, malentendante et se déplace avec son déambulateur.
Il y a du monde et Suzette doit se garer un peu loin des boutiques ; mais Ginette ne va pas pouvoir marcher si longtemps. Elle était déjà bien trop essoufflée en montant dans la voiture. Suzette se gare donc très vite devant l'entrée d'un magasin avec les feux de détresse et aide Ginette à descendre. Elle va ainsi s'asseoir à l'intérieur en attendant que Suzette aille se garer. Toute une expédition cette sortie !

Toutes deux sont ravies de leurs trouvailles avec des robes et tee-shirt qui n'étaient pas prévus au programme. C'est donc les bras chargés de sacs que Suzette va devoir faire le trajet inverse et aller chercher la voiture pour ensuite récupérer Ginette restée à l'intérieur de la boutique. La caissière l'invite à se renseigner pour faire une demande de Carte Mobilité Inclusion (CMI). En effet, selon le certificat médical complété par son médecin traitant Ginette peut l'obtenir avec la mention « stationnement » pour ne pas avoir de longues distances à parcourir. Elle peut aussi avoir un accord pour des mentions « invalidité » ou « priorité » qui peuvent lui donner d'autres avantages.
Une fois chez elle, c'est au CLIC que Suzette téléphone pour demander le dossier afin de faire la demande de la CMI.

…rendez-vous pour la suite des aventures de Suzette dans le prochain numéro.

CLIC IGEAC (centre local d'information et de coordination)
- au pôle social (24 avenue Maudet 49300 CHOLET) : réception uniquement sur RDV
ouvert du lundi au jeudi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00,
et le vendredi de 14h00 à 17h00.
- uniquement sur rendez-vous à Vihiers (2 Rue du Comte de Champagny)
- ou à domicile
Tél : 02.41.30.26.34
clic.choletais@gmail.com
Site Internet : clic-igeac.org